

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 21

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sinon la première, à fêter ses soldats de la «mob» et ce doit être un précieux réconfort pour ceux qui commençaient à douter d'elle.

E. N.

Petites nouvelles

Une nouvelle émanant sans doute de certains milieux de l'aviation militaire annonçait récemment (voir «Soldat Suisse» 22 juin écoulé) que la question d'un nouvel uniforme pour les officiers d'aviation était à l'étude depuis quelque temps déjà au Département Militaire Fédéral. Bien que la nécessité — disait-on — d'un nouvel uniforme était reconnue depuis longtemps déjà, la question, pour des raisons inconnues, ne semblait pas aller au-devant d'une solution.

Les raisons, nous les connaissons maintenant et, des renseignements qui nous sont parvenus, il ressort tout simplement que le DMF ne pense pas et n'est nullement disposé à changer l'uniforme de nos pilotes militaires. La nouvelle lancée peut-être un peu témérairement par quelques aviateurs militaires n'ayant qu'une sympathie très restreinte pour le col montant, n'était donc qu'un ballon d'essai auquel le DMF a réservé le sort qui convenait.

★

La question de l'admission des médecins tessinois pratiquant leur profession en étant porteurs d'un certificat d'études italien aux écoles d'officiers des troupes de santé était discutée depuis longtemps.

Pour arriver à une solution, on avait envisagé entre autres une révision de l'art. 131 de l'organisation militaire ou des mesures tendant à faciliter l'examen d'Etat pour les médecins tessinois titulaires de certificats d'étude italiens. Le texte allemand de l'organisation militaire faisant loi sur la matière diffère du texte français en ce qu'il y est question d'examens d'Etat, tandis que le texte français parle d'examens exigés des médecins.

Le Conseil fédéral s'est prononcé récemment en faveur de la version du texte français, plus libérale, et a autorisé le Département militaire à admettre dans les écoles d'officiers des troupes sanitaires et vétérinaires même des sous-officiers n'ayant pas passé l'examen fédéral, mais qui ont obtenu de l'autorité compétente tessinoise l'autorisation de pratiquer la profession de médecin, de vétérinaire ou de pharmacien sur présentation d'un certificat d'études italien.

★

Les statistiques ont quelquefois du bon, car c'est, avec une certaine stupéfaction que l'on a constaté, selon la «Rivista militare ticinese», que lors du dernier Cours de répétition du Rég. 30, 1020 soldats sur un effectif de 4284 n'ont pas effectué ce service pour un motif ou un autre. Des 1020 manquants, 342 ont été dispensés par le Département militaire cantonal, 473 par les médecins le jour d'entrée au service, et enfin 130 ont manqué sans motifs, ni excuses valables! Nous comprenons parfaitement que la «Revue militaire tessinoise» se soit émue à l'annonce de ces chiffres astronomiques et nous souhaitons que cette année, les autorités compétentes se montrent un peu plus sévères quant à l'octroi des dispenses médicales ou administratives, afin que le Rég. 30 ne se trouve pas à nouveau réduit de l'effectif d'un bataillon si ce n'est plus, au moment de son cours de répétition.

★

En Russie, il a été procédé cette année à des essais d'artillerie à tir rapide contre les chars. Sur 11 pièces qui disposaient de 35 à 50 secondes pour tirer chacune 6 projectiles, on a obtenu les résultats suivants:

3 pièces ont donné chacune 6 coups au but, dont une dans le temps record de 35 secondes; 3 pièces ont donné chacune 5 coups au but; 3 pièces ont donné chacune 4 coups au but; 1 pièce a donné 3 coups au but et enfin la dernière pièce a donné 2 coups au but.



La batterie a commencé le feu entre 600 et 700 mètres alors que les chars étaient naturellement en mouvement.

★

En Grande-Bretagne, les unités subalternes d'artillerie ont été pourvues de postes de radio, mais ces derniers ne sont considérés que comme complément des autres moyens de liaison, car il est évident que la radio est par trop susceptible d'être troublée par l'ennemi.

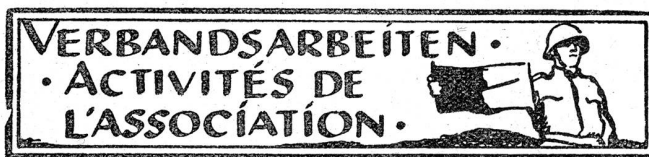
★

Au cours d'une expérience réalisée aux Etats-Unis, un groupe de tireurs a tiré cinq salves à 300 mètres, sans intervention de nuages artificiels, puis 10 salves avec cible masquée par des nuages, enfin 10 salves, les tireurs eux-mêmes étant masqués.

Au premier essai, on compta 198 coups au but sur 220 (90 %), au deuxième 53 coups au but sur 440 (12 %), au troisième 11 coups au but sur 440 (2,5 %).

La conclusion est que des fantassins tirant au milieu d'un nuage artificiel perdent leur munition et la gaspille.

On s'en doutait, mais encore fallait-il le démontrer! Ah! ces Américains!



Unteroffiziersverein Herisau

Es ist von ganz bedeutender Wichtigkeit, daß sich der Unteroffizier jeden Grades auch außer Dienst die Mühe nimmt, an seiner militärischen Weiterbildung zu arbeiten, um im gegebenen Falle innerlich und äußerlich vorbereitet vor seine Untergebenen treten zu können. Das lebhafteste Interesse an den Vorübungen und der große Aufmarsch zur Felddienstübung selbst belegen diese Erkenntnis. Es haben sich auch Unteroffiziere des appenzellischen Mittellandes für die Uebung interessiert und diese als Markierer mitgemacht. Wir hoffen, sie bei anderer Gelegenheit auch wieder in unsern Reihen zu sehen. Gerne sind die Kameraden von Herisau bereit, ihnen das geistige Rüstzeug zu vermitteln, um dereinst in eigener, noch zu gründender Sektion selbst Felddienstübungen durchführen zu können. Der jungen Sektion Appenzell und Umgebung dagegen war unsere Uebung zu beschwerlich, sie hat unsere Einladung noch im letzten Momente mit einer faden-scheinigen Entschuldigung beantwortet.

Der Uebungsleiter hat nicht unabsichtlich gerade den Abschnitt Stoß-Ruppen für diese Uebung gewählt; er hat dabei wohl an die voraussichtlichen Manöver der 6. Division dieses Herbstes gedacht und wollte den Unteroffizieren heute schon einen Einblick in dieses Gelände vermitteln. Eine ganze Reihe Spezialbefehle für Feldweibel-, Verpflegungs-, Autodienst usw. sind den einzelnen Funktionären bereits einige Tage vor der Uebung zugestellt worden, damit auch diesen Spezialaufgaben eine gründliche Vorbereitung zuteil wurde.

Der Anlage vom Samstag lag die Annahme zugrunde, Rot beabsichtige, von Osten in unser Land hineinzudringen und

Erspartes Geld

verzinsen wir zu vorteilhaften Bedingungen

Schweizerische Volksbank

Stammkapital und Reserven Fr. 200,000,000.—